

Centre d'accueil et de conseil Pilote (1)

A
Nom :
Adresse :



cnasea
centre national pour l'aménagement
des structures des exploitations agricoles

Réservé à la DDAF
du lieu d'origine du stagiaire

N° Dossier

Let. Départ. An N° dossier

(3) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Date de dépôt : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Centre d'accueil et de conseil du lieu du stage ou organisme agréé pour les stages à l'étranger (2)

B
Nom :
Adresse :

STAGE D'APPLICATION PREALABLE A L'OBTENTION DES AIDES A L'INSTALLATION

Demande de versement de la bourse au stagiaire et de l'indemnité de tutorat

(Articles R 343-4, R 348-3, R 343-19 du code rural et leurs arrêtés d'application)

CADRE A REMPLIR PAR LE STAGIAIRE

Je soussigné(e) :

M Mme Mlle Nom : _____

Prénom : _____ pour les femmes mariées, nom de jeune fille : _____

Né(e) le : | | | | | | | | à : _____ dépt ou pays : _____

Nationalité : _____ Activité/statut au jour de la demande (4) : _____

Diplôme agricole : _____

Adresse : _____

Code postal : | | | | | | | | Commune : _____

demande à percevoir la bourse au stagiaire au montant normal,(voir motifs et conditions au verso) majoré au motif : _____

déclare avoir pris connaissance des articles R 343-19-VII et R 343-19-VIII du code rural
reproduits au verso et m'engage à rembourser le trop perçu en cas de non réalisation
de la durée prévue du stage

Fait à _____ le | | | | | | | | Signature : _____

PIÈCES A JOINDRE :

- photocopie de la carte d'identité valide
- photocopie(s) diplôme(s)
- pièces justificatives pour la bourse majorée (voir au verso)
- un relevé d'identité bancaire ou postal (original)

CADRE A REMPLIR PAR LE MAITRE EXPLOITANT
(excepté à l'étranger et en établissement d'enseignement)

Je soussigné(e) :

N° d'agrément comme maître exploitant : | | | | | | | |

M Mme Mlle Nom : _____ Prénom : _____

pour les femmes mariées, nom de jeune fille : _____

Né(e) le : | | | | | | | | à : _____ dépt ou pays : _____

Adresse : _____

Code postal : | | | | | | | | Commune : _____

Adresse de l'exploitation (si différente de ci-dessus) : _____

Code postal : | | | | | | | | Commune : _____

Agissant (5) : en mon nom propre ou en tant que représentant de la société ayant la dénomination sociale suivante : _____

SAU : | | | | ha Production principale (6) : _____

Autre production (7) : _____

demande à percevoir l'indemnité de tutorat

Fait à _____ le | | | | | | | | Signature : _____

PIÈCES A JOINDRE :

- relevé d'identité bancaire ou postal (original)
- photocopie de la carte d'identité valide

"La loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique à ce formulaire. Elle vous donne droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant. Votre demande doit être adressée à votre Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt."

(1) CAC du département d'origine du stagiaire

(2) Si différent du CAC Pilote

(3) Let : I (Initial) = 1^{er} maître exploitant ; F (Final) = 2^e maître exploitant ; E (Exceptionnel) = 3^e maître exploitant.

(4) Par exemple : aide familial, salarié agricole, exploitant agricole, étudiant, salarié non agricole, autre à préciser

(5) Rayer la mention inutile

(6) La plus importante parmi vos ventes de l'année

(7) La production qui vient en deuxième rang parmi vos ventes de l'année

Destinataires : **Blanc** : CNASEA / **Jaune** : DDAF / **Rose** : Maître exploitant / **Bleu** : Candidat stagiaire / **Vert** : CAC Pilote

BOURSE AU STAGIAIRE MAJORÉE (Pièces justificatives à fournir)

Le stagiaire peut bénéficier d'une bourse majorée dans les cas suivants :

- stagiaire ayant une personne de sa famille à charge (**joindre l'attestation d'affiliation au régime d'assurances sociales**) ;
- stagiaire réalisant un stage à l'étranger ;
- stagiaire domicilié dans un DOM réalisant un stage en métropole, dans un TOM ou dans un autre DOM ;
- stagiaire justifiant d'au moins 6 mois d'activité salariée au cours des 12 derniers mois précédant le stage (**joindre les photocopies des 6 derniers bulletins de salaire**).

ENGAGEMENT DU STAGIAIRE BÉNÉFICIAIRE D'UNE BOURSE

Article R 343-19-VII du Code Rural

“ Dans le cas où le stagiaire n'aurait pas présenté un projet de première installation conforme aux dispositions du titre III du livre III du Code Rural relatif au contrôle des structures des exploitations agricoles dans un délai maximum de trois années à compter de la fin du stage d'application de 6 mois, les versements perçus par le stagiaire au titre de la bourse définie à l'article 1^{er} du présent décret sont reversés intégralement au Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles sur décision expresse du Préfet de Département. Toutefois, le Préfet peut décider, pour tenir compte de situations exceptionnelles, de ne pas exiger le reversement prévu au présent article.”

Article R 343-19-VIII du Code Rural

“ Au cas où le stagiaire ne réalise pas la totalité de la durée prévue pour son stage, les sommes indûment perçues par le stagiaire au titre de la bourse définie à l'article 1^{er} du présent décret sont recouvrées par le Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles.”

NOTE A L'ATTENTION DES STAGIAIRES

- *Le versement de la bourse durant la période de stage étant lié à la présentation, à la DR du CNASEA, d'états de présence du stagiaire sur l'exploitation, il est important que ceux-ci soient transmis de manière régulière, conformément aux recommandations du CAC. Les délais de versement par le CNASEA dépendront de la diligence avec laquelle ces documents seront fournis.*
- *Dans le cas d'un montant de bourse accordé au titre de la 1^{re} catégorie de stagiaires, la réserve apportée vise à considérer que le montant maximum mensuel de 381,12 € ne sera définitif que lorsque le stagiaire aura justifié, le jour de son entrée en stage, d'une durée d'activité lui permettant de bénéficier de ce taux maximum. Si la condition n'est pas satisfaite à cette date, il lui sera appliqué un montant mensuel de 228,67 €.*